

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 21.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	16d. au-dessus de 0.	54 deg.	27 pou. 9 lig.	Nord.	Soleil.
Midi....	4. au-dessus	deg.	27 pou. lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h. 29 m.	5 h.	7 h. 42 m.	Dernier quart.		50

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2<sup>me</sup>.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, offico-correspondance, place de la Bourse, n° 3, au 1<sup>er</sup>.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 21 juillet 1838.

REVUE DE LA SEMAINE.

Après sept ans de tergiversations, de menaces, de conférences et de protocoles inutiles, la question belge semble marcher enfin à une solution. Il serait naturel de penser qu'après une longue paix durant laquelle la Belgique a resserré les liens qui l'unissaient au Luxembourg et au Limbourg, ces deux provinces feraient partie de l'état avec lequel elles ont conquis leur affranchissement et leur séparation de la Hollande; mais la diplomatie, qui ne tient compte ni des vœux des peuples, ni de leurs sympathies, ni de leurs besoins, en veut décider autrement. Cependant, si l'on se reporte à ce que furent antérieurement le Limbourg et le Luxembourg, on trouve ces provinces enclavées dans les départements qu'on arrache à la France aux jours de ses malheurs; elles font partie de la Belgique avant la réunion de celle-ci à la Hollande; lors de la discussion de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, elles prennent part au vote, non comme partie des provinces bataves convoquées en états-généraux, mais à titre de provinces belges envoyant leurs notables. Au moment d'une révolution, résultat de la nôtre, les populations des deux territoires suivent l'exemple de leur mère-patrie, s'associent à sa fortune, tentent avec elle la chance des combats et triomphent ensemble. Partout leurs intérêts se lient; et il serait injuste aujourd'hui, après une si longue réunion, de démembrer de la Belgique des provinces qui sont et veulent rester belges; il y aurait cruauté à ramener forcément sous l'autorité de Guillaume des hommes qui ont activement coopéré à la révolution, et qui, en toute circonstance, ont manifesté leur éloignement profond pour un gouvernement dont ils ont naguère brisé le joug.

Mais la diplomatie distingue-t-elle entre le juste et l'injuste? C'est sur la carte qu'elle fait le partage; pour elle le pays est un composé de bois et de champs coupés de ruisseaux ou de fleuves. Les habitants n'y comptent que comme les troupeaux; leur nombre indique la fertilité. Partout mépris de la race humaine, insouciance de sa volonté, oubli de ses droits. Cinq ou six diplomates habitués aux plus indignes transactions décident ainsi du sort des hommes, trafiquent de ce qu'il y a de plus cher, la patrie, de ce qu'il y a de plus glorieux, la nationalité. Et ce qu'il y a de plus révoltant en ceci, c'est que ces hommes n'ont aucune mission des peuples pour les représenter. Ils sont les mandataires de rois, les uns menaçants, les autres craintifs, avec lesquels toute violence est permise, et qui vendraient la moitié de leur royaume pour conserver l'autre.

Ainsi donc, si la résistance ne vient s'opposer à l'exécution d'un déplorable traité, des hommes seraient, au mépris de tous droits, violemment arrachés à la patrie choisie par eux; ils changeraient de lois en un jour, sans que l'on s'inquiète de la perturbation qu'une pareille révolution apporterait dans leurs affaires, dans leur commerce, dans leurs fortunes. Intérêts matériels, droits des gens, tout serait indignement violé ou méconnu!

Ce qu'il y aurait peut-être de plus déplorable dans cet indigne sacrifice des populations du Limbourg et du Luxembourg, ce serait de voir la France, non pas rester silencieuse, mais prêter ses soldats, ses trésors, pour accomplir

la séparation, pour ramener sous le joug des hommes qui s'en étaient affranchis. Nous le disons avec amertume, ce serait là un fait plus triste et plus significatif encore que l'abandon de la Pologne et de l'Italie; ce serait le pendant de cette malheureuse et fatale guerre d'Espagne à qui tout le talent d'écrivain de M. Chateaubriand ne parviendra pas à enlever son triste caractère politique. Un pareil acte, non de la France, mais du pouvoir impopulaire qui dirige les affaires du pays, serait le complément de cette politique de juste-milieu qui suit sa pente naturelle.

La Belgique, nous l'espérons du moins, ne laissera pas opérer sans combattre cette fatale séparation; c'est son devoir. Les deux provinces menacées résisteront, c'est leur droit. En face d'un combat, d'une résistance, le pouvoir, malgré ses fatales tendances, malgré l'absence de la chambre, sera forcé peut-être d'écouter le vœu de la nation, et de diriger ses armées contre ceux qu'il voudrait protéger.

— La question d'Orient est toujours pendante comme une perpétuelle menace jetée aux rois de l'Europe, et dont l'écho les réveille en sursaut quand toutefois elle leur permet un moment de sommeil. Jamais en effet question ne se compliqua à la fois de tant d'ambition, de tant de faiblesse et de tant de pusillanimité. La partie se débat sur le tapis vert de la diplomatie en attendant que la Méditerranée lui serve de champ de bataille, car c'est là qu'elle viendra se dénouer. Les flottes se croisent, s'observent, se cherchent pour se fuir, mais la rencontre est inévitable, et nul ne peut savoir à qui appartiendra l'avantage, car nul ne sait quels auxiliaires ou quels ennemis viendront aux combattants.

D'un côté, Méhémet-Ali, accoutumé depuis long-temps à une indépendance de fait, rêve son émancipation complète et appuie ses prétentions de flottes et d'armées. Le sultan, qui voit chaque jour un nouvel état échapper à sa main, un lambeau se détacher de son vaste empire, essaie aussi de quelques démonstrations pour réprimer un sujet rebelle; il lui en coûte de voir se délier le faisceau qui, séparé, n'aura bientôt plus de force, car il ne se dissimule pas que, sous le prétexte d'une puissante protection, la Russie convoite Constantinople, objet éternel de son ambition.

D'un autre côté, cette même Russie, trop à l'étroit dans ses états européens, rêve les conquêtes d'Alexandre, de Tamerlan, de Thamas-Kouli-Kan; ses regards sont tournés sans cesse vers la route qu'ils ont suivie; elle marche à pas lents à travers la Perse; chaque mois, chaque semaine, une nouvelle étape est parcourue, et toujours elle s'avance vers l'Inde, où elle rencontrera un jour aux bords du Gange l'Angleterre conquérante aussi, avec des intérêts opposés.

C'est dans la prévision d'événements aussi graves, aussi importants, qui doivent changer la face de l'Asie et peut-être reléguer hors de l'Europe l'empire ottoman, que la France reste immobile, attendant que les événements viennent la surprendre, n'ayant pas le courage de se déclarer et de faire entendre une voix puissante dans le conseil où se discutent les destinées des peuples, ne sachant pas pour qui elle devrait prendre parti aux jours du combat; du reste, inhabile à profiter des avantages immenses que lui donnerait une politique franche ou redoutable; dirigée dans des vues trop étroites, trop mesquines pour imposer une direction aux affaires d'Orient; cherchant, dans sa ter-

reur de tout événement de quelque importance, à contraindre chaque peuple de vivre au jour le jour, dans un *statu quo* impossible, comme si l'on imposait la paix à l'ambition avant qu'elle soit satisfaite par la conquête ou détrompée par la défaite! C'est devant un avenir gros de commotions, aussi menaçant, que la France délaisse les peuples qui pourraient être pour elle de fidèles alliés, qu'elle sacrifie tout ce qui l'aiderait, soit à soutenir le choc, soit à porter les premiers coups; c'est en présence de menaces incessantes qu'elle rêve l'abandon d'une conquête qui donnerait à tout événement un abri à nos flottes, et rendrait égales, sinon favorables, les luttes qui pourraient survenir sur les mers entre les peuples et nous.

— Le banquet politique devient le complément des sessions législatives. Il n'en est pas le résumé, le compte-rendu, mais il est le résultat de l'impression produite par elles, l'expression du jugement qu'en portent ceux qui ont nommé le député à qui il est offert. Quelle que soit l'étroitesse du cadre où ces manifestations se resserrent, elles ont leur gravité, surtout quand elles sont faites en l'honneur d'un homme indépendant, qui, n'ayant pas vendu son vote, n'a rien à attendre du pouvoir. Elles sont alors la franche expression de l'opinion, et nul intérêt privé ne vien s'y mêler. Les électeurs de Strasbourg, en offrant un banquet à M. Martin, avaient dignement choisi pour fêter un député radical l'anniversaire de la prise de la Bastille, ce jour où pour la première fois l'élément populaire se jeta de force dans la direction des affaires du pays; ce jour où il manifesta sa volonté puissante qui devait être méconnue si souvent et se manifester à intervalles inégaux, pour apprendre à tous que, si elle ne s'exprime pas à chaque événement, elle n'abdique jamais.

Cette réunion des électeurs de Strasbourg aura du retentissement, parce qu'elle a de la gravité; les vœux émis, les toasts portés, les airs joués au banquet, tout se lie, se tient, et prouve une homogénéité, un ensemble d'un favorable augure.

C'est entre les airs de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ* que se font entendre des vœux de réforme électorale, que se prédit le triomphe des principes de la souveraineté du peuple. Porter un toast à la réforme électorale, en présence du député que l'on fête, n'est-ce pas dire assez haut que la marche de la législature ne satisfait pas le pays, que le député patriote n'est à la chambre qu'une exception impuissante à rien produire autre chose qu'à éclairer la nation sur la mauvaise direction imprimée aux affaires? Toutefois émettre de semblables desirs en face d'un homme nommé lui-même en vertu d'une loi de privilège, c'est rendre hommage à sa droiture, à son intelligence des vrais besoins de la nation; c'est proclamer que son élection n'est pas due à l'intrigue, mais qu'elle est le résultat d'une lutte d'hommes de cœur et de conviction. On est habitué à entendre les hommes que la loi déshérite de toute participation aux affaires former des vœux pour le triomphe populaire, et l'on ne manque pas de s'écrier que l'intérêt personnel les guide, et qu'ils se tairaient du jour où ils auraient obtenu satisfaction pour leurs desirs particuliers. Ce prétexte manquera aujourd'hui à ceux qui dans toute manifestation politique ne voient que le cri de l'ambition, et veulent attribuer à l'égoïsme tout ce qui honore des hommes patriotes. Ce sont des électeurs privilégiés, qui ont procla-

## UNE COURSE DU TEMPS DE CHARLEMAGNE.

Dans le temps de Charlemagne, qui, comme on sait, est un temps plus reculé encore que celui de la reine Berthe, il n'y avait point de journaux pour annoncer les courses, ni les steeple-chase; on apprenait ces solennités par les messagers du roi, les hommes d'armes, les nains voyageurs et les espions, qui jouaient un grand rôle dans les relations d'un château à un autre; aussi, pour que le récit d'une course de ce temps-là soit authentique, il faut qu'il soit tiré d'un de ces petits livrets à couverture bleue, imprimés sur papier gris, avec des caractères si difformes, si usés, et qui présentent à l'œil un assemblage si confus de jambages brisés et d'O quadrangulaires, que les caractères de rebut, qu'on appelle vulgairement des *lètes-de-clous*, paraissent, par comparaison, dignes des Didot et des Craplet. Ces petits livrets se vendaient autrefois un demi-sou, *half a penny*, comme dit Walter Scott des chroniques de *Robin Hood*; mais aujourd'hui ils sont fort recherchés, et une *Histoire des quatre fils d'Aymon*, pour peu qu'elle porte le millésime de 14 ou de 1500, a une valeur incalculable aux yeux des amateurs. Nous n'avons pas besoin de dire que nous possédons un de ces rares trésors.

Il n'est rien de plus vrai, dit notre petit livret, — que nous préférons, pour notre part, à tous les Froissard et tous les Grégoire de Tours possibles, — que l'histoire du duc Aymon, du pays de Saxe, parent de Charlemagne et seigneur de Montauban, lequel avait quatre fils. L'aîné se nommait Renaud, dont on ne peut nier les prouesses, les vertus, et particulièrement la bonne volonté qu'il avait de détruire la race sarrasine, race pleine de tromperies. Mais parmi les bonnes qualités de Renaud, il ne faut pas compter son obéissance à son suzerain; quoique neveu de Charlemagne, et lui devant l'hommage lige, il guerroya souvent contre lui, et porta ses violences jusque dans le palais même du roi. Renaud quittait alors Paris et se renfermait dans Montauban, où Charlemagne allait l'assiéger: on s'accommodait après quinze jours de campagne. Il y avait une vieille haine entre les Aymon et le roi de France, à cause d'un certain duc de Beuves, parent des Aymon, que le roi, disaient-ils, avait fait traîtreuse-

ment assassiner. Dans le moment dont nous parlons, la famille Aymon avait rendu à la famille royale assassinat pour assassinat, et c'était Renaud qui, dans un moment de colère, avait rougi sa main du sang d'un de ses cousins. Il jouait aux échecs avec Berthelot, neveu comme lui du roi Charles; une dispute s'éleva sur un coup douteux; Berthelot était colère, Renaud n'était pas endurant; Berthelot leva la main et frappa. Renaud renversa les pions, les rois, les fous, les cavaliers d'ivoire et d'ébène; il prit l'échiquier d'or et en déchargea un si rude coup sur la tête de Berthelot qu'il l'étendit mort.

La partie ainsi finie, il fallut fuir, et Charles n'aurait pas manqué de poursuivre le meurtrier s'il n'avait eu les Sarrasins sur les bras; mais Roland, le vaillant comte d'Angers, autre neveu de Charlemagne, défit les mécréants, et vint dire à son oncle qu'il les aurait tous tués s'il avait eu un assez bon cheval pour les atteindre; ce fut alors que le roi décida que le second dimanche après Pâques, vers la fin d'avril, il y aurait une course de chevaux devers l'abbaye Saint-Martin, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui la porte de ce nom. La couronne royale devait être placée au bout de la lice, non pour que le vainqueur s'en emparât, il devait seulement avoir l'honneur de la toucher; on lui donnerait ensuite cinq mares d'argent et trois pièces de soie tramées d'or. Son cheval, le cheval le plus vite de France! serait acheté par le roi, qui devait le donner à son neveu Roland.

On voit toute l'importance de cette course; il ne s'agissait pas, comme de nos jours, d'améliorations douteuses pour la race chevaline, mais bien de trouver un coursier assez vigoureux pour seconder Roland dans la grande œuvre d'occire les Sarrasins: le but était national et religieux.

Cependant Renaud était à Montauban avec sa femme Clarisse, son cousin Maugis le magicien, et ses trois frères Allard, Guichard et Richardet.

— Par Notre-Dame de Montauban! dit-il quand il apprit la course qui devait avoir lieu, je veux aller à Paris et y faire courir Bayard.

— Je ne vous le conseille pas, répondit le prudent Maugis, à moins que vous ne me preniez pour compagnon de route;

sans cela le roi Charles pourrait vous faire un mauvais parti.

Mais le paladin Renaud tenait à ses projets une fois conçus; et, quoique terrible sur un champ de bataille et durant ses fréquents accès de colère, il était d'ordinaire gai comme un page; il ne put donc résister au désir de faire une espièglerie à son oncle, et le voyage fut décidé. On laissa à Montauban une garnison suffisante; on choisit trente soldats bien équipés et bien montés, puis on prit le chemin de Paris. Renaud laissa son escorte à Orléans, et il se mit en chemin avec le seul Maugis.

— Mon cousin, lui dit celui-ci quand ils furent à quelques milles de Paris, une fois que vous aurez passé les portes, vous ne pourrez pas faire un pas sans être reconnu; le roi Charles s'emparera de vous et vous fera mourir pour venger son neveu Berthelot; cependant, si vous voulez que cela n'arrive et gagner le prix de la course, laissez-moi faire.

— Voyons, dit Renaud.

Maugis tira de son surcot une certaine herbe dont il se mit à froter Bayard. Le bel animal changea tout-à-coup, son œil brillant devint chassieux, son poil poli et blanc devint brun, rugueux, et parut clair-semé sur une peau ridée, sa couronne s'étriqua, ses jambes devinrent tortues, ses genoux se couronnèrent; il avait les dents noirâtres, le garrot pelé.

— Ah! ah! s'écria Renaud, mon pauvre Bayard! un vilain ne voudrait pas maintenant de toi pour conduire ses légumes au marché.

— Attendez donc, reprit Maugis.

Et il promena son herbe enchantée sur Renaud. Le grand et musculeux chevalier se rapetissa de deux pieds; il parut rentrer en lui-même. Ses traits anguleux s'arrondirent, son teint brun devint rosé, ses cheveux rudes soyeux, le casque fut un bonnet, la cuirasse un surcot de laine, la bonne épée, la terreur des Sarrasins, un fouet. Renaud, un moment honteux de la métamorphose, finit par éclater de rire; Maugis lui-même devint un gros paysan bien épais. — Les magiciens d'alors étaient bien puissants! — Ils montèrent sur Bayard, et arrivèrent à Paris.

Tout était prêt pour la course: la lice, les chevaux, les petits pages, grooms du temps, les comtes, les barons; on n'atten-

mé hautement que dans la démocratie résident la force et la prospérité des nations, qu'à elle appartient l'avenir de la France et du monde; ce sont des hommes riches qui ont justement flétri cette gangrène de l'agiotage qui rongea la France, et qui est si habilement entretenue par le pouvoir. Et voyez, il n'y a rien de timide dans leur pensée; ils n'émettent pas de simples vœux, ils prédisent, ils annoncent nettement le triomphe du principe démocratique.

Nous ne pouvons que voir avec un vif plaisir ces manifestations électorales; nous désirons que M. Martin, en y trouvant l'approbation de sa conduite à la chambre durant la session qui vient de finir, y puise le courage nécessaire à une opposition vraiment radicale, qui, au milieu des obstacles, marche constamment vers son but et ne sacrifie jamais à un nom, si glorieux qu'il soit, des principes à la défense desquels elle s'est vouée.

— Les journaux annoncent que la république argentine a cédé à nos justes réclamations appuyées d'un blocus; que le gouverneur Rosas a accepté les conditions que le contre-amiral Leblanc lui faisait au nom de la France, mais seulement lorsque ces propositions ont été soutenues par une manifestation qui ne laissait aucun doute sur les intentions belliqueuses du contre-amiral. A la bonne heure! nous sommes heureux de ce résultat, s'il doit à l'avenir mettre nos compatriotes qui habitent Buenos-Ayres à l'abri des avanies des naturels. Nous espérons que le gouvernement du Mexique ne tardera pas à imiter celui de la république argentine, et à nous donner satisfaction de nos griefs. Nous ferons toutefois une remarque dont la justesse, nous l'espérons du moins, n'échappera à personne.

Depuis long-temps la France ne cesse de réclamer contre les persécutions injustes, les spoliations violentes, les condamnations arbitraires, les supplices ou les assassinats dont les malheureux Français ont été victimes dans l'un et l'autre pays; ce n'est qu'après de longues années, pendant lesquelles toutes les promesses ont été faussées, toutes les demandes ont été vaines, où nous avons été le jouet de la mauvaise foi, qu'elle se décide à une manifestation sans importance réelle, avec une flotte qui ne suffirait pas à bloquer le plus petit port de l'Europe, et cependant elle obtient justice presque aussitôt. Les proclamations incendiaires restent sans effet, les menaces sont ridicules, les tentatives de résistance sont vaines, tout cède à la vue de quelques bâtiments.

Or, n'est-on pas en droit de se demander si ce résultat, prévu du reste par tout le monde, a été si prompt, pourquoi on n'a pas pris plutôt la mesure qui l'amène aujourd'hui? On eût évité par là bien des persécutions à nos compatriotes; on eût compromis moins d'intérêts; on n'eût pas laissé les commerçants français dans un état précaire qui ne leur permettait pas d'étendre le cercle de leurs opérations, qui les plaçait sous le coup d'une menace continuelle, où leur vie et leur fortune étaient en danger; enfin, et ce résultat est immense, on eût quelques années plus tôt fait respecter le nom de la France, en apprenant à tous qu'elle ne laissait pas impunies les injustices, les fraudes, les violences commises à l'égard de ses enfants. Cela méritait d'être pris en considération. Mais, si faible que soit l'ennemi auquel on a affaire, le système de la paix à tout prix se fait partout sentir; il porte ses fruits dans les pays lointains comme en Europe; il compromet partout les intérêts de la nation.

K.

Il paraît certain que les poursuites dirigées par le ministère contre le journal *le Temps* n'étaient pas un acte isolé, et n'étaient que le commencement d'exécution de nouvelles mesures de rigueur contre la presse. Il y a plus de dix journaux de départements qui viennent d'être incriminés pour avoir reproduit ou commenté la séance secrète de la cour des pairs en répétant l'article du *Temps*. Mais jusqu'à présent on n'a attaqué que des feuilles de l'opposition et quelques journaux doctrinaires. Quant aux journaux ministériels qui ont commis le même délit, on les a laissés fort tranquilles. Nous demandons en effet si le *Journal des Débats* n'était pas plus coupable que le *Temps*, lorsqu'avant le jugement de la cour des pairs, il annonçait

que M. Laity avait été déclaré coupable. Le *Journal des Débats* était alors d'autant plus répréhensible, que son rédacteur en chef fait partie de la chambre des pairs, et qu'il était ainsi juge et journaliste; il aurait dû plus qu'aucun autre garder le silence sur cette affaire. Depuis ce moment les journaux ministériels des départements ont commenté l'article aussi bien que ceux de l'opposition, et l'on a usé envers eux d'une indulgence toute partielle. Il nous semble pourtant que si les journaux de l'opposition sont incriminés pour avoir rendu compte de cette séance, les feuilles ministérielles qui ont commis le même délit devraient être passibles des mêmes conséquences.

LE COLONEL BRICE.

Plusieurs journaux ont annoncé dernièrement que le colonel Brice, commandant de la place de Bone, vient d'être mis en retrait d'emploi. Le colonel Brice a un nom connu dans nos fastes militaires. Aux jours de l'invasion, chargé par l'empereur d'organiser des corps de partisans dans les Vosges, il s'acquitta de cette tâche difficile avec habileté, et fit preuve, par les mouvements qu'il exécuta, de beaucoup d'intelligence et d'une audace peu commune. Condamné à mort, à la rentrée des Bourbons, pour le fait même de cette conduite brillante, il échappa à l'exécution de cette sentence terrible; mais il fut rayé des contrôles de l'armée, où il n'a été réplacé qu'après la révolution de juillet. A cette époque, sa nomination au commandement d'un régiment de cuirassiers fut accueillie avec joie par les populations de la Lorraine, qui gardaient bon souvenir de *Brice le partisan*, et ce fut un jour de triomphe que celui où il entra dans Nancy, sa ville natale, à la tête du régiment qui venait de lui être confié.

La mesure prise à l'égard du colonel Brice est donc un fait grave, puisqu'elle exclut de l'activité un militaire capable, un citoyen dévoué à son pays. A ce titre, nous avons voulu en connaître les causes avec certitude, et nous donnons les renseignements suivants que nous avons puisés à bonne source, et qui ne seront pas contestés.

Lors de l'insurrection de Strasbourg, le colonel Brice se trouvait avec son régiment à Haguenau. Ni ce régiment, ni aucun individu lui appartenant, n'ont pris la moindre part au mouvement bonapartiste; cependant le colonel Brice fut, peu après, mis en retrait d'emploi.

Ainsi que la loi sur l'état des officiers en donne le pouvoir au ministre de la guerre, aucun motif ne fut donné de cette disgrâce éclatante; mais le colonel Brice se rendit à Paris, eut une audience de M. Bernard, et il apprit qu'il était soupçonné d'avoir trempé dans l'affaire du 30 octobre. M. Barthe, le garde-des-sceaux, instruit par des rapports de police, avait provoqué contre lui la punition qui venait de lui être infligée. Quelques explications eurent bientôt fait justice de ces déclarations de bas étage; M. Bernard reconnut qu'il avait été induit en erreur, et il donna au colonel l'assurance d'une prompte réparation. Peu de temps après, en effet, il rappela le colonel Brice à l'activité; mais, au lieu d'un régiment, il lui confia le commandement de la place de Bone. La guerre était aux portes de cette ville, on préparait déjà la seconde expédition de Constantine, le colonel accepta cet emploi, mais sous la réserve expresse qu'il ne cesserait pas de compter dans son arme, qu'il ne figurerait que momentanément dans l'état-major des places. On ne pouvait accorder moins à un homme victime d'une erreur, que lui laisser l'espérance de reprendre le poste dont il avait été injustement dépossédé. Cependant M. Bernard en décida autrement: il voulut que le colonel Brice fût incorporé dans l'état-major des places, corps fort honorable, mais dont les fonctions, exigent peu d'activité, sont un achèvement à la retraite, et où il n'y a pas d'avancement. Celui-ci a réclamé à plusieurs reprises sans succès, et enfin il a reçu une lettre ministérielle qui se termine par ces mots: « Puisque M. Brice persiste à demander la conservation de son titre de colonel de cavalerie, je suis disposé à autoriser sa rentrée en France; mais alors il devra être remplacé dans sa précédente position, c'est-à-dire en non activité, par retrait d'emploi, jusqu'au moment où il aura le temps de service voulu pour être admis à la retraite. »

Le colonel Brice a mieux aimé profiter de cette autorisation que de faire une concession aux prétentions ministérielles: il a été mis en retrait d'emploi.

Ainsi cet officier supérieur, qui compte de longs, de brillants services, qui a subi les colères de la Restauration, qui est encore plein de vigueur, ne sera plus employé activement. On lui avait promis, on lui devait une réparation: il ne peut l'obtenir; bien plus, on le condamne à la retraite par anticipation. Pourquoi cet interdit jeté sur sa carrière? Quels sont les motifs qui le font exclure à tout jamais du service actif?

Dans l'arène, Maugis éprouva les mêmes sarcasmes qui l'avaient déjà accueillis:

— Eloignez-vous un peu, mon ami, lui disait-on; le contact de votre cheval serait dangereux pour mon azean.

Un petit page levait le fouet sur le magicien:

— Rustaud, si ton cheval galeux fait mine d'approcher ma jument, je te coupe la figure.

— Patience, patience, mon noble cousin, disait tout bas Maugis à Renaud.

Enfin les fanfares annoncèrent la venue du roi. Au son de la trompette guerrière, le pauvre Bayard fit un mouvement involontaire.

— Tiens, je crois que la pécure veut hennir! dit un palefrenier d'un air dédaigneux.

La strade royale était remplie; Charlemagne avait pris place entouré de ses barons et de ses douze pairs: là étaient le duc de Nesme, Foulques de Morillon, Oger le Danois, Richard de Normandie, Guidelon de Bourgogne et le bon paladin comte d'Angers. Ils jetèrent les yeux dans l'arène, et les trois piteuses figures de Bayard et des deux cousins excitèrent leur gâté.

— Est-ce que cet animal pelé va courir? — Comte d'Angers, voilà un palefroi tout trouvé; à votre place, je l'achèterais avant la course: vous l'auriez à meilleur marché.

Les chevaux prirent place et Bayard resta en arrière. On donna le signal, et tous partirent. Maugis alors s'approcha de Bayard, il débarrassa son sabot de la soie qui le faisait boiter, et Renaud sauta en selle avec légèreté.

— Bayard mon ami, dit-il, nous sommes en arrière, et si vous n'êtes pas le premier, vous serez blâmé. Il lui parlait toujours avec douceur, parce que Bayard était un cheval fée.

L'animal releva la tête, fronga les naseaux, alongea le cou et s'élança comme un trait; la terre semblait disparaître sous ses pas; les chevaux de Cologne, les andalous, les chevaux de l'Ukraine furent bientôt atteints et dépassés.

— Oh! oh! disait la foule, voilà un boiteux qui fait voir du chemin à tous les petits pages et à leurs montures.

— Je parie pour le cheval pelé, dit Foulques de Morillon.

— A voir comme il détale, reprenait un autre, on dirait Bayard.

Ces questions ne seront pas difficiles à résoudre pour qui saura que le colonel Brice a constamment gardé la plus noble indépendance; qu'il a su se faire obéir et se faire aimer des officiers et des soldats; qu'il n'a jamais paru dans les antichambres de ces généraux adolescents qui font et défont les fortunes cultes de la patrie.

C'est ainsi que l'on traite l'armée; c'est ainsi qu'on gaspille les deniers publics.

(National.)

Les conseils provinciaux du Limbourg et du Luxembourg n'abandonnent pas encore la partie. De nouvelles démonstrations se préparent, à en juger par l'article suivant du *Belge*: « On apprend d'Arton que les conseils provinciaux du Limbourg et du Luxembourg se réuniront en corps à Liège et se transporteront par le chemin de fer à Bruxelles. Un grand nombre de jeunes gens de Liège accompagneront le convoi avec les compagnies volontaires de la garde civique en costume, et organisé à Bruxelles pour la réception la plus démonstrative, et nos patriotes sont parfaitement d'accord avec l'autorité pour mettre à la raison le petit nombre de brouillons qui pourraient à troubler une solennité nationale par des cris de discord, dernière ressource des ennemis de la constitution et de l'indépendance. »

L'audience sera vraisemblablement accordée par le roi pour la première quinzaine d'août. En tout état de cause, et dans la supposition où le chef de l'état se trouverait soit à Paris soit à Beverloo, dans l'intérêt de nos alliances ou de défense militaire du pays, les conseils n'arriveront pas moins dans la capitale. Il s'agit de cimenter plus solidement que jamais la *mutualité* et l'*indivisibilité* de tous les éléments qui composent la nation belge. »

On nous adresse la lettre suivante:

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

On a publié à la Guillotière un pamphlet où l'on fait figurer notre maire et quelques conseillers municipaux dans une grande soirée artistique; M. André y est traité avec assez d'irrévérence.

Je ne sais ni ne veux savoir les motifs qui ont déterminé l'auteur à agir ainsi; mais la conduite de M. le maire dans cette circonstance ne doit être ignorée de personne. J'arrive au fait. La brochure est dénoncée à l'autorité; des recherches sont faites. Quel a dû être mon étonnement en voyant M. Vigier, accompagné de trois agents, se présenter chez moi pour procéder à une perquisition en vertu d'un mandat émané de M. Denis Français, quand tout le monde sait fort bien que je suis étranger à tous les débats administratifs de notre commune! Alors pourquoi donc cette visite domiciliaire? Est-ce légèreté ou aveugle dépit de la part de M. André? ou bien M. le maire a-t-il voulu, en souillant du contact de la police un homme indépendant, se recommander à la préfecture qui n'avait pas eu depuis long-temps l'occasion de m'envoyer ces messieurs? Je l'ignore. J'ai su que, sur les observations qui lui furent faites par quelques conseillers municipaux, M. le maire s'était décidé à me faire des excuses; le valet-de-ville, chargé de m'inviter à passer à la mairie, ne me trouva pas. Notre pauvre commune n'est-elle pas bien à plaindre, si le premier magistrat, qui est chargé de veiller à l'exécution des lois, prend une détermination aussi grave que celle de provoquer des visites domiciliaires, et qu'il ait besoin le lendemain de faire excuser sa conduite de la veille?

Je vous demande, M. le rédacteur, si un acte pareil, ordonné sans motif raisonnable, peut être excusé, lorsque tous les gens de bien le frappent de réprobation.

Agrérez, etc.

DRIVON, D.-M.

AVIS.

Le conseiller-d'état, préfet du département du Rhône, donne avis que l'époque de l'ouverture de la session du jury médical du Rhône sera fixée incessamment.

En conséquence, les aspirants au titre d'officier de santé, pharmacien, herboriste ou sage-femme sont invités à se présenter à la préfecture (division de la police), pour se faire inscrire à l'effet d'être admis à l'examen du jury.

Ils déposeront en même temps un extrait de leur acte de naissance, un certificat d'études, un certificat de bonnes vie et mœurs, délivrés à la mairie de leur domicile.

Les candidats en pharmacie qui n'auraient pas 25 ans accomplis devront se pourvoir d'une dispense d'âge.

AVIS.

COMMISSION DU BAZAR LYONNAIS.

La commission du Bazar lyonnais a l'honneur d'annoncer au public que le tirage au sort ayant eu lieu le 10 du courant, jour auquel il avait été fixé, il se trouve encore un très-grand nombre de lots qui n'ont pas été retirés parmi lesquels il en est de très-précieux.

En conséquence, les porteurs de billets sont priés de vérifier sur la liste, affichée au palais Saint-Pierre, quel a été leur sort, et de retirer au plus tôt les objets qui leur seraient échus.

Charlemagne jeta un regard mécontent sur le sire. Bayard était déjà au but; Renaud, dédaignant les mares d'argent et les pièces d'étoffes, s'empara sans façon de la couronne d'or qu'il passa impétueusement à son bras, et, tournant bride, il revint vers la strade royale. On aurait dit que Bayard entraînait dans la plaisanterie de sa métamorphose: il portait la tête si bas qu'elle venait à toucher à ses genoux, et il boitait plus que jamais; mais tout d'un coup, lorsqu'il se trouva vis-à-vis du roi, il hennit vigoureusement, son poil devint blanc et lustré, sa croupe assouplie s'arrondit, il releva la tête, il frappa la terre de son pied, il fut le cheval de Virgile:

*Quadrupedante putrem, sonitu quatit ungula campum.*

Il fut Bayard. Son cavalier fit comme lui peau nouvelle: le casque, l'écu, la cuirasse, tout reluisit au soleil, la bonne épée battit de nouveau la cuisse du paladin.

— Sire roi, mon oncle, cria-t-il à Charlemagne, je vous remercie de votre couronne d'or, et je la garde, non pour la porter, mais pour payer un homme d'armes de Montauban; ma femme Clarisse n'a plus d'argent dans son trésor.

— Sus, sus, à Renaud! dit Charlemagne à ses douze pairs.

Mais Bayard avait repris sa course; il se dirigea vers ce qu'on appelait la prairie de la Seine, passa la rivière à la nage, et fut aborder sur l'autre rive dans un lieu couvert d'arbres et où fut depuis le Pré-aux-Clercs. Le gros paysan rustaud avait disparu; et on remarqua que Bayard était suivi d'un grand lévrier noir; il n'y avait pas de doute, c'était là un nouveau tour de l'enchantement.

— C'est là un nouveau tour de l'enchantement, dit le seigneur Maugis. Le comte d'Angers fut le premier à rire de l'estocade de son cousin Renaud, qu'il aimait beaucoup, et les autres pairs n'étaient pas non plus disposés à poursuivre Renaud.

La colère de Charlemagne contre son neveu était si peu parvenue à son comble, que nous trouvons dans le chroniqueur qui nous fournit cette véridique histoire un chapitre intitulé: « Comme quoi les douze pairs de France abandonnèrent l'empereur Charlemagne parce qu'il ne voulait pas faire la paix avec les quatre fils d'Aymon, et comme quoi il (le roi) les fit appeler, leur promettant de faire ce qu'ils voudraient. »

Le prix de la course fut adjugé à un andalous, azean superbe et qui s'appelait *Rabican*. Tout le monde sait que *Rabican* était

dit plus que le roi, dont le trône était préparé sous un dais superbe. Il fallut à Maugis beaucoup de peine pour conduire Bayard jusque dans l'arène, tant la foule encombrait toutes les avenues.

— Que veut ce rustre, disait l'un, avec son cheval malade?

— L'ami, reprenait l'autre, l'hôtelier de l'*Ecu sans pareil* guérit de la morve; menez-y ta bête, et que Dieu te conduise.

— Ohé! mon gars, criait une vieille femme à Renaud, descends de ton cheval, ou tu gagnes le farcin.

— Mon brave homme, disait un quatrième, ton cheval se déferre des deux pieds de derrière. Maugis profita de l'avis: il descendit de cheval et s'approcha de Bayard; il passa une soie à la naissance du sabot gauche de l'animal et le lia fortement, de façon que le beau cheval de bataille du paladin Renaud, déjà galeux, vieux et pelé, parut encore boiteux; ce fut alors un hurra général.

— A la voirie! à la voirie! criait-on de tous côtés.

Ce fut au milieu de vociférations pareilles, que Maugis arriva jusqu'à la barrière qu'il fallait se faire ouvrir pour placer Bayard au milieu des autres chevaux de course. Ici, le magicien eut recours à un enchantement d'un effet si infailible qu'il est encore en usage de nos jours: il donna une pièce d'or au gardien. Les plus beaux chevaux caracolèrent dans l'arène: il y en avait de toutes les races et de tous les pays. Comme les Sarrasins infestaient alors la France, les chevaux arabes ne manquaient pas: mais quoique cette race eût alors les qualités qui la distinguent encore aujourd'hui, on l'estimait peu: les sujets arabes sont faibles, délicats.

— Ce sont des gazelles, disaient les barons de la cour de Charlemagne, et il est impossible de charger une gazelle de lourds caparaçons de fer, et de deux preux portant heaume, écu, cuissards et corselet.

Ce qu'on estimait alors, c'étaient les forts chevaux de Cologne, le cheval de Gascogne, ceux d'Andalousie, et ceux enfin que le chroniqueur ne désigne que comme nés dans un pays où sur la terre il n'y a pas une goutte d'eau qui ne soit solide, tellement le froid y est aigre et constant. Nous supposons qu'il veut parler des chevaux de l'Ukraine.

La commission a fixé jusqu'au 31 du courant pour la remise des lots gagnés; passé ce délai, elle avisera au moyen de tirer parti, dans l'intérêt de l'œuvre, de ceux qui n'auraient pas été réclamés.  
Le secrétaire du Bazar,  
COCHET.

MM. Blanc, Darlande, etc., condamnés soit à la prison, soit à l'amende, dans l'affaire de la société de lecture, viennent d'interjeter appel du jugement de la police correctionnelle rendu contre eux le 12 juillet. Espérons que la cour royale ne partagera pas l'opinion des premiers juges, et qu'en présence des sociétés de la Propagation de la Foi et autres qui existent tranquillement à Lyon, elle reconnaîtra à quelques ouvriers le droit d'acheter des livres en commun, et de travailler ainsi à leur instruction.

Hier matin on a retiré de la Saône, près les moulins à vapeur à Perrache, un individu noyé et en putréfaction. On a remarqué sur ce cadavre des traces de sang, ce qui fait présumer qu'il a été victime d'un assassinat.  
SIGNALEMENT. — Agé d'environ 40 à 45 ans, chemise en toile, pantalon drap bleu, veste ronde en drap bleu, souliers lacés, une ceinture rouge tricotée autour du corps, dans ses poches un chapelet, un crucifix et un couteau.

Paris, 19 juillet 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Guizot est, comme l'on sait, dans sa terre du Val-Richer, près Lisieux. Ses amis politiques ont voulu lui donner un banquet, mais la popularité du chef de la doctrine a quelque peu baissé. On n'a pas osé annoncer hautement le banquet; on a saisi l'occasion du passage du préfet pour le fêter l'ex-ministre, et encore c'est chez un particulier, à titre d'invités, que se sont réunis les amis de M. Guizot, qui s'y est rendu incognito. Il y a loin de là aux fêtes des années précédentes.

Le maréchal Clauzel avait pris congé de la famille royale le 12, et faisait depuis ce moment des préparatifs de départ, lorsqu'il a été invité à une audience particulière du roi, qui a eu lieu hier à Neuilly. De nombreux commentaires ont donné à cette visite, dans les circonstances actuelles, une haute importance.

L'Afrique, l'Espagne et le portefeuille de la guerre étaient les trois termes par lesquels on expliquait la présence du maréchal dans le cabinet du roi, et les entretiens dans les allées ombreuses de Neuilly.

On apprend ce matin que le départ du maréchal pour ses terres est indéfiniment ajourné, et qu'il assistera aux manœuvres de Lunéville et de St-Omer d'après les invitations particulières de LL. AA.

Nous ne voyons pas trop ce que les princes gagneront à avoir un maréchal de France pour juge des manœuvres du camp; mais nous craignons que cette visite, toute de souvenir de fraternité d'armes, ne paraisse un acte de vaine flatterie.

Le double rôle d'inspecteur de cavalerie et d'infanterie affecté au général Castellane a paru très-singulier. On en a causé au ministère, chez le roi, chez le duc d'Orléans. M. Molé aurait, dit-on, répondu que le général étant la plus haute capacité de l'armée, il y avait profit pour l'Etat à mettre son activité à l'épreuve. M. de Castellane ne peut pas rester sans rien faire. Le service de la division n'est rien pour lui.

Cet éloge n'aurait pas trouvé de l'écho dans le salon du général Bernard, ni dans le cabinet de M. le duc d'Orléans, qui aurait proposé de confier au général Subervic l'inspection de la cavalerie et des dépôts dans le département du Gers. Un officier attaché à S. A. R. est donc allé porter au ministre l'avis de S. A. R. pour opérer la mutation d'inspection de cavalerie. Mais en bon camarade, le général Bernard a cru devoir en donner avis à M. Molé, qui est parvenu à maintenir dans sa double inspection le général dont la modestie se contenterait d'un bâton de maréchal de France.

Les propositions faites par M. Dormeuil et M. Harel ont été refusées hier, dans l'après-midi, par les directeurs du Vaudeville. Les acteurs de ce malheureux théâtre ne joueront donc ni à la Porte-St-Martin ni au Palais-Royal.

le cheval de Roland, comme Durandal était son épée.

Pour le paladin Renaud, il continua comme devant à redresser les torts et à tuer les Sarrasins; il porta l'effroi et la mort jusque dans le camp d'Agramant, et montrait autant de politesse que de bon sens dans les châteaux où il était reçu, témoin l'histoire de la coupe enchantée qu'il éloigna sagement de ses lèvres, quelque certain qu'il fût de la fidélité de sa femme. Quand il se fit vieux, il songea à son salut; son cousin Maugis avait renoncé à ses maléfices et s'était retiré dans un monastère; lui n'avait jamais été magicien, mais il se reprochait, le bon chevalier, d'avoir tué plus de monde qu'il n'était nécessaire, et, ainsi qu'il le disait naïvement, il était en peine pour sa pauvre âme. Un matin donc il se revêtit d'une méchante robe de pélerin, et sa seule défense était un bourdon pour chasser les chéniens; il s'achemina ainsi par les forêts, s'arrêtant dans tous les moutiers pour prier; il arriva à Cologne, où l'on bâissait la belle cathédrale que vous savez; il pensa alors que, s'il contribuait à élever ce beau temple à Dieu, il rachèterait ses péchés, et il se présenta à l'architecte pour aider les maçons.

— Bien volontiers, mon bonhomme, lui dit celui-ci; allez par là-bas, on a besoin d'aide.  
Et lui montrant quatre ouvriers qui s'efforçaient de remuer un énorme bloc de pierre; Renaud fut à eux, et prenant à lui seul cette masse, il la porta jusqu'aux pieds de l'architecte; ce qui voyant les maçons, ils en conçurent une telle jalousie, que la nuit suivante ils tuèrent Renaud durant son sommeil et jetèrent son corps dans la rivière; mais le corps s'arrêta et se souleva au milieu de l'eau qui devint lumineuse. Alors on s'émut beaucoup à Cologne, on poursuivit les assassins, on les fit périr du dernier supplice et on éleva un beau tombeau au paladin. A l'heure même où il fut tué, Richardet, celui de ses frères qu'il aimait le plus, descendit dans l'écurie et n'y trouva pas Bayard.

« Ah! dit-il, mon frère Renaud est mort. » C'était vrai. Ce qui nous fait croire que tout ceci est véridique, c'est que l'archevêque Turpin n'en dit pas un mot.  
ED. DANIEL.  
(L'Europe industrielle.)

Plusieurs comédiens parlent de contracter des engagements en province, si leur position à Paris n'est pas promptement fixée.

La proposition de M. Crosnier va, dit-on, être remise en question au ministère de l'intérieur. Si cette proposition était acceptée, l'Opéra-Comique irait aux Italiens, les Italiens à l'Odéon, le Vaudeville à l'Opéra-Comique.

Tous les décorateurs, les machinistes et les garçons de fermes du théâtre ont été mandés chez le juge d'instruction. La cause certaine de l'incendie est encore ignorée, et l'enquête continue.

Le bruit circulait qu'un des ouvriers attachés au théâtre avait été arrêté par suite de la déclaration d'un témoin qui l'aurait entendu dire peu de jours avant l'incendie: « Un de ces jours, je mettrai le feu ici. »

— Le maréchal-de-camp comte de Dampierre, qui commandait la division active des Pyrénées-Orientales, est appelé à un commandement de son grade en Algérie. Il s'est embarqué sur le *Baléare* à Port-Vendres, et va se rendre à son poste en passant par Marseille.

— Il est assez remarquable que M. Jaubert ait été nommé directeur-général du chemin de fer du Havre. M. Jaubert, qui a montré à la tribune une certaine antipathie pour les chemins de fer, est particulièrement l'adversaire des lignes construites par les compagnies.

— Jadin a laissé s'écouler le délai fatal, malgré les instances de son avocat. Il ne peut plus se pourvoir en cassation. Son exécution ne peut tarder.

— On écrit de Verdun: « Il paraît certain que les rassemblements de troupes à la frontière belge seraient prochainement dissous, car déjà les garde-magasins, dit-on, recevaient l'avis de se tenir prêts à réexpédier les objets de literie et de campement qui leur sont venus de Verdun et autres lieux. Toutefois, plusieurs régiments ne s'attendent pas à rejoindre leurs précédentes garnisons, et des personnes bien informées assurent qu'indépendamment de plusieurs changements de résidence en faveur des villes de l'extrême frontière, les garnisons seront augmentées sur toute la ligne. »

Faits Divers.

Le 15 de ce mois, un jeune homme de Seyssel a retiré du Rhône un sac en basane, contenant un grand portefeuille en maroquin brun, garni d'une serrure en cuivre doré qui était fermée; mais le portefeuille était déchiré et décollé; dans le sac se trouvait aussi un autre petit portefeuille aussi en maroquin brun. On lit sur l'un et l'autre de ces portefeuilles, en lettres d'or: M. Durosel, banquier et directeur des mines de Méons, rue Laffitte, 48. Il ne s'est trouvé aucun papier dans ces portefeuilles ni dans le sac. Craignant que le propriétaire n'ait été assassiné ou volé, ou qu'il ne se soit noyé, le maire de Seyssel, dans l'intérêt public, a transmis ce fait aux journaux de l'Ain; il le recommande aussi à ceux de Genève, où l'on présume que le possesseur de ces portefeuilles a séjourné.

— Jadin a fait demander aujourd'hui Me Tincl, son défenseur, qui s'est empressé de se rendre près de lui. Il paraît très-vivement contrarié de ce qu'on a jugé à propos de lui mettre la camisole de force; il proteste que la gêne qu'on lui fait éprouver est tout-à-fait inutile, attendu qu'il n'a pas l'intention d'attenter à ses jours. Après avoir répété à Me Tincl l'aveu de son crime avec des détails analogues à ceux que nous venons de reproduire, il a déclaré que sa résolution bien arrêtée était de ne pas se pourvoir en cassation; et comme Me Tincl insistait d'une voix émue, Jadin a ajouté: « Vingt jours de plus, ce sont vingt jours de souffrances encore! C'est inutile! j'ai mérité mon sort. Eh bien! que ce soit aujourd'hui plutôt que demain! On ne peut pas vivre tranquille quand on est embêté par les remords: je vois toujours cette femme devant mes yeux; il faut que ça finisse! » Puis, au moment où il reconduisait son avocat jusqu'à la porte du cachot dans lequel il est détenu depuis sa condamnation, il lui dit: « Adieu, monsieur, je vous remercie des efforts que vous avez faits pour moi; je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas vous avoir donné une cause meilleure et plus digne de votre talent. »

— Le curé de D... est un vieux soldat de l'Empire qui s'est distingué dans la guerre d'Espagne; couvert d'honorables blessures, il quitta, lors du licenciement de l'armée en 1814, l'uniforme de capitaine de dragons pour endosser la soutane.

Son ardeur martiale ne l'a cependant point abandonné dans ses nouvelles fonctions; c'est maintenant avec ses paroissiens que de temps à autre il essaie des escarmouches.

Aujourd'hui ce ne sont point des dragons qui viennent devant leur colonel se plaindre des emportements du curé-capitaine, mais bien de simples villageois qui amènent le capitaine-curé sur les bancs de la police correctionnelle pour répondre de voies de fait envers des adolescents. Voici en quelles circonstances:

Le 1er de ce mois, vers deux heures de l'après-midi, toute la jeunesse de la commune de D... se trouvait réunie à l'église pour assister au catéchisme. Tout-à-coup, le curé, apercevant du haut de sa chaire deux jeunes gens qui, le dimanche précédent, ne s'étaient point rendus à l'instruction religieuse, et qu'il avait condamnés pour ce fait à vingt centimes d'amende en publiant leurs noms à l'office du matin, leur ordonna d'aller s'agenouiller en dehors des stalles.

Son ordre impérial n'ayant point été exécuté avec assez de promptitude, l'œil courroucé, le visage animé, encore revêtu des ornements sacerdotaux, le curé descend de la chaire évangélique, saisit le jeune K. par son vêtement qu'il déchire, le traîne hors de son banc et le frappe à la figure, en lui adressant les épithètes les plus injurieuses. Pour échapper à ses mauvais traitements, le jeune K. quitta l'église. C'est alors que M. le curé s'élança sur l'autre jeune homme, le nommé M., qu'il frappa dans la figure et dans la nuque, tout en lui donnant aussi des coups de pieds dans les jarrets pour lui faire faire la génuflexion.

Ces actes de brutalité, peu édifiants pour les nombreux fidèles qui se trouvaient réunis à l'église, ont paru graves non-seulement à raison du scandale et de la profanation du lieu, mais parce qu'ils constituent une atteinte aux personnes et à l'honneur des familles. Aussi, dès le 6 de ce mois, les parents des jeunes K... et M... firent assigner M. le curé pour se voir condamner en réparations civiles.

Six témoins sont venus confirmer à l'audience tous les faits énoncés en la plainte; ils ont même été corroborés en partie par quelques témoins à décharge. Néanmoins M. le curé s'est retranché dans les dénégations; il a allégué qu'avec ses bras in-

firmes il n'avait pu porter des coups, qu'il n'avait fait qu'effleurer avec la main la face des jeunes K... et M...; qui avaient commis des irrévérences à l'église, et que c'est un complot ourdi contre lui par les plaignants et les témoins.

Le ministère public, tout en requérant l'application de l'article 311, a pensé dans son impartialité que des circonstances atténuantes devaient être admises en faveur du prévenu.

Le tribunal, faisant droit à ce réquisitoire, a condamné M. le curé à 30 fr. d'amende et aux dépens. Le même jugement alloue 30 fr. de dommages-intérêts à chacune des parties plaignantes.  
(Courrier du Bas-Rhin.)

— Des ordres très-pressants ont été transmis ce matin par le télégraphe pour accélérer les travaux de construction sur tous les chantiers de la marine. Tous les bâtiments en armement paraissent devoir recevoir une destination immédiate. Les permissions ont été retirées à tous les officiers susceptibles d'être employés. Des ordres de départ immédiat ont été donnés à la plupart d'entre eux.

— Le ministre de Prusse s'est rendu ce matin de très-bonne heure à Neuilly. On assure que des nouvelles de sa cour ont motivé cette conférence extraordinaire. Des bruits relatifs à la santé du roi Guillaume ont pris vers une heure quelque consistance.

Extérieur.

BLOCUS DE BUENOS-AYRES. — Le capitaine P. Soret, commandant le navire *Herminie*, parti de Buenos-Ayres le 12 mai, a remis au *Journal du Havre* le rapport suivant, qui contient des détails intéressants sur la situation du pays dont la petite division de l'amiral Leblanc forme le blocus.

« Le 12 mai, j'ai quitté Buenos-Ayres; le blocus, établi le 28 mars par la division française, se continuait avec une grande activité; aucun navire venant du large ne cherchait probablement à le forcer, bien qu'on puisse cependant le tenter avec impunité, puisque cette division borne la rigueur de sa surveillance à repousser les navires caboteurs qui reviennent continuellement à la charge, circonstance qui rend le service pénible pour les équipages français. Le port du Tigre était le lieu où les bateaux venant du haut des rivières débarquaient leur chargement au commencement du blocus; ces marchandises étaient chargées sur des charrettes qui les conduisaient à Buenos-Ayres. Maintenant cette ressource leur est interdite. L'amiral Leblanc a fait armer un brick-goëlette qu'il a acheté à Monte-Video: ce bateau, avec le grand canot de la frégate et les embarcations de la division, pourra facilement bloquer toutes les bouches du Tigre, qui est à dix ou douze lieues au-dessus de Buenos-Ayres; un officier de marine, dont je ne me rappelle pas le nom, a été chargé par le commandant Dagueneau de lever les plans de ce port et des environs, et ce travail a été fait; l'amiral a accordé, à la demande des consuls, une prolongation de temps aux navires en charge pour quitter la rade. Le 10 mai fut d'abord fixé pour le temps de rigueur, et ce délai a ensuite été prolongé jusqu'au 15 juin.

« L'amiral a mis à la voile pour Rio dans les premiers jours de mai. Avant de laisser Monte-Video, il a, dit-on, écrit au gouverneur de Buenos-Ayres, pour lui proposer de laisser trancher la discussion par le gouvernement français et un plénipotentiaire choisi par Buenos-Ayres, et aussitôt que cette proposition serait acceptée, il offrirait un navire de guerre pour transporter le plénipotentiaire en France, mais à la condition que les Français résidant dans la république seraient traités comme les étrangers les plus favorisés, jusqu'à ce que cette affaire se trouvât réglée par les deux gouvernements. L'amiral s'engageait en outre à lever sur-le-champ le blocus, pour premier gage de la bonne foi et de la modération de ses intentions. Le gouvernement de Buenos-Ayres devait, peu de jours après mon départ, soumettre cette question à la chambre des députés. Quoiqu'une nécessité impérieuse semble imposer l'obligation au gouvernement argentin d'accepter cette offre, on doute cependant encore qu'elle soit acceptée. Mais dans le cas de refus, que l'on regarde comme probable, l'état de Buenos-Ayres deviendrait déplorable. Attaqué d'un côté par le général Santa-Cruz, et de l'autre par les Indiens, bloqué par mer par les forces françaises, que peut devenir un gouvernement sans argent, et entouré d'une population divisée en deux parties, dont l'une crie nuit et jour mort à l'autre? »

« A mon départ de Buenos-Ayres, il ne restait sur rade que trois navires de guerre français: le *D'Assas*, la *Camille* et l'*Expéditive*. Le trois-mâts marchand *Occitanie*, de Cette, chargé des mules pour Bourbon; il devait partir cinq ou six jours après moi; les autres bâtiments étaient étrangers. Le brick de guerre *Alerte* bloquait l'Anceade.

« M. A. Roger, consul de France, s'est retiré à Monte-Video, quand sa place n'a plus été tenable à Buenos-Ayres. »

« On écrit de Buenos-Ayres à la même feuille, le 11 mai, dix heures du matin, au moment où le navire *Herminie* se préparait à appareiller pour le Havre: »

« L'amiral Leblanc est parti le 26 de Monte-Video. Arano, ministre des relations extérieures, après avoir lu les propositions du commandant du blocus pour en venir à un arrangement, a déclaré qu'on lui couperait le poing plutôt que de signer les conditions que l'on a données à cette suspension d'hostilités.

« L'affaire sera soumise la semaine prochaine à la chambre des députés. Cette chambre, composée des parents, des amis et des affidés du gouverneur Rosas, est entièrement à ses ordres. Les députés Anchorena, Garrigas, le ministre de l'intérieur, Lahitte, son substitut-général, Argerich, son aumônier, se sont chargés de soutenir la discussion en faveur des intentions du gouverneur. On s'attend à une forte opposition. La nuit dernière, toute la police a été sur pied par ordre de Rosas. On craint d'un instant à l'autre quelque émeute. »

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Les bruits relatifs à un nouvel envoi de notes diplomatiques au vorort pour obtenir l'éloignement de Louis Napoléon continuent à se faire jour dans la presse étrangère. Sans vouloir attacher trop d'importance à ces rumeurs qui reposent en grande partie sur de prétendues cause-ries de salons, il est bon de les signaler.

« Voici ce qu'on écrit à la *Gazette d'Augsbourg* (no du 13 juillet): « Une des conséquences inévitables du système suivi par le gouvernement français dans le procès Laitly sera d'amener de graves difficultés entre la France et la Suisse. Après avoir élevé la publication d'une brochure au rang des complots contre la sûreté de l'Etat, et après avoir donné au prince Louis Napoléon l'importance d'un chef de conspirateurs, le cabinet des Tuileries doit à sa propre dignité de demander que ce prince quitte le territoire de la confédération suisse. Il est de toute certitude que les négociations à cet égard, qui avaient été momentanément interrompues, vont recommencer activement. Au reste, il est à croire que le gouvernement français rencontrera de grands obstacles à ses prétentions. Il est toujours pénible pour une nation d'expulser de son sein un de ses citoyens sur la réquisition d'un gouvernement étranger, et de pareils actes sont bien faits pour froisser la susceptibilité d'un peuple qui se respecte. Peut-être qu'on aura bien de la peine à persuader à la

Suisse que le prince Louis a méconnu, compromis ses droits de citoyen par la simple publication d'une brochure qui, aux termes des institutions helvétiques, ne constitue pas un délit de presse, surtout quand on réfléchit qu'il aurait aussi bien pu autoriser cette publication de New-York ou de Londres que de son château d'Arenenberg.

« Certes, on n'aura pas de peine à se convaincre que la Suisse aimait tout autant voir loin d'elle un ressortissant qui lui attire si malencontreusement de grands désagrèments; mais il est dur aussi pour elle de procéder à une expulsion sur la demande d'un gouvernement qui n'a pas même voulu faire juger le prince Louis lorsqu'il l'avait sous sa main. On disait hier dans le salon de la marquise de D\*\*\* qu'on travaillait au ministère à une note très-énergique sur cet objet, et que M. de Montebello n'attendrait que l'issue du procès pour la produire. D'un autre côté, on prétendait chez Mme de B\*\*\* que M. de Montebello demandait son changement, insistant sur ce qu'il y aurait de peu convenable à ce que le fils d'un capitaine honoré par l'empereur Napoléon d'une protection toute spéciale se constituât le persécuteur à outrance d'un membre de la famille impériale. Cette objection du diplomate a dû causer beaucoup d'étonnement en certains lieux. »

HANOVRÉ. — La Gazette de Leipzig du 12 juillet publie la pétition adressée à la diète germanique par les députés de l'opposition après l'ordonnance de prorogation. Cette pétition est ainsi conçue :

« Forcés par des circonstances que nous ne pouvions dominer à nous renfermer dans une position de fait, parce que l'ordre légal avait été renversé sans notre participation, nous avons déployé, dans l'intérêt de la tranquillité publique, une activité telle qu'il convenait à une assemblée d'état constitutionnelle, et nous croyons avoir manifesté ainsi notre obéissance envers notre gracieux souverain. Nous sommes aussi disposés à continuer nos travaux dans les limites qui nous ont été assignées aussi longtemps qu'il ne s'agira que de maintenir l'ordre et que

l'on ne nous forcera pas d'aller plus loin que les circonstances ne l'exigent. Mais nous protestons solennellement pour nous-mêmes, et au nom du pays dont nous sommes les représentants assermentés, contre cette induction tirée de notre conduite, à savoir que la constitution de 1819 a été ainsi remise en vigueur.

« Le 16 mars dernier, l'assemblée des états a déclaré par écrit que sa composition actuelle ne s'accordait point avec le règlement de l'assemblée de 1819, et dans une résolution du 25 juin, la seconde chambre s'est expliquée catégoriquement sur ce point à la majorité de 34 voix contre 24. Nous partageons consciencieusement cette conviction, et nous regardons comme un devoir sacré pour nous de déclarer devant cette illustre assemblée qu'aucun acte de la chambre actuelle des députés ne saurait avoir un caractère obligatoire en droit, et qu'il n'appartient d'imprimer ce caractère à ses actes qu'à une assemblée basée sur la constitution qui était en vigueur avant l'avènement de S. M., et convoquée conformément aux dispositions de cette loi fondamentale. Cette déclaration respectueuse, à laquelle nous n'avons pu nous résoudre qu'avec un sentiment de peine, nous est imposée dans l'intérêt de notre honneur, gravement outragé par un article de la Gazette d'Augsbourg, parce que le commissaire du roi a refusé toute réponse satisfaisante aux questions qui lui avaient été adressées. Il n'appartient qu'à la sérénissime diète germanique de décider la question de savoir quelle était la constitution en vigueur avant l'avènement de sa majesté.

« Nous reconnaissons que nous n'avons pas le caractère d'une corporation représentative constitutionnelle; cependant nous avons l'espoir que cette illustre assemblée, considérant qu'il s'agit de l'avenir d'un pays en faveur duquel ses représentants, obéissant à un devoir impérieux de conscience, élèvent la voix dans les circonstances les plus critiques, voudra bien avoir égard à leurs réclamations.

« Les habitants de notre royaume attendent avec la plus vive anxiété la décision de cette illustre assemblée. Ils ne le cèdent

à personne pour le respect et l'obéissance dus au souverain légitime; mais d'un autre côté, ils sont convaincus que leur sécurité et celle du trône ne peut être durable qu'autant qu'elle sidèrent comme inséparable le bonheur du prince et du pays. Nous déclarons solennellement devant Dieu et devant cette illustre assemblée que nous n'avons pas manqué et que nous ne manquerons jamais à la fidélité envers notre légitime souverain; que, pleins de dévouement pour la personne sacrée du roi, nous éviterons scrupuleusement de porter atteinte à aucun de ses droits; mais que le mandat à nous donné par nos commettants et notre serment nous obligent à défendre autant que nous le pourrons les droits et le bien-être de notre pays. »

(Suivent les signatures.)

BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET.

Encore une bourse sans affaires. Les fonds français ont pourtant un peu monté. Les autres valeurs sont restées aux mêmes cours. Les valeurs industrielles sont abandonnées.

Cinq pour cent . . . . .	111 40	111 40	111 33	111 43
— fin courant . . . . .	111 40	111 50	111 40	111 50
Quatre pour cent . . . . .	102 50			
Trois pour cent . . . . .	80 90	80 93	80 90	80 93
— fin courant . . . . .	80 85	81	80 85	80 93
Rentes de Naples . . . . .	99 10	99 10	99 10	99 10
— fin courant . . . . .	»			
Caisse hypothécaire . . . . .	802 50			

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 22 juillet 1838. — 1<sup>o</sup> LE BOURGEOIS DE GAND, drame. — 2<sup>o</sup> FERNAN CORTEZ, opéra. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

# Feuille d'Annonces.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(1108) Lundi vingt-trois du courant, à neuf heures du matin, sur la grande place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en trois métiers propres à la fabrication d'étoffes unies, tables, chaises, buffet, commode, poêle, balances, etc. ENGLER.

(1109) Le dimanche cinq août mil huit cent trente-huit, à onze heures du matin, au devant de l'église et à l'issue de la messe paroissiale de la commune de Thil, canton de Montluel, arrondissement de Trévoux (Ain), il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant des récoltes en blé-froment saisis-brandonnés à la requête du sieur Ant. Violant, demeurant à Vaux-Fevrot, canton de Lagnieu (Ain), au préjudice du sieur Marin Mangot, tailleur de pierres, et d'Elisabeth Dumont, sa femme, demeurant ensemble à la Guillotière, Grande-Rue (Rhône). Le dix-huit juillet mil huit cent trente-huit, suivant procès-verbal d'Al-land, huissier à Montluel, enregistré le dix-neuf dudit mois, sur :

- 1<sup>o</sup> Une terre de quinze ares, située en la commune de Nièvres, territoire des Chaux;
- 2<sup>o</sup> Une autre terre de quinze ares, située même commune, territoire des Marmares;
- 3<sup>o</sup> Une autre terre de quinze ares, située en la commune de Thil, territoire de Fontagneux;
- 4<sup>o</sup> Une autre terre de quinze ares, même commune, territoire de Champ-Zilet;
- 5<sup>o</sup> Une autre terre de douze ares, même commune, territoire de Champ-Zilet, dit Pain-Perdu.

Toutes lesdites terres, ensemencées en blé-froment, appartenant auxdits mariés Mangot et Dumont, sont situées dans l'arrondissement de Trévoux (Ain). DEMARE.

## ANNONCES DIVERSES.

(7047) A VENDRE pour cause de changement de commerce. — HOTEL et RESTAURANT situé dans le meilleur quartier de Lyon. On n'exige pas le versement du prix de suite. S'adresser au bureau du journal.

(4992) A VENDRE pour cause de départ. — Deux chevaux à deux fins, avec une voiture légère, à quatre roues, et harnais, le tout en bon état. S'adresser hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour.

(4978) A VENDRE. — Un beau cheval limousin, âgé de cinq ans, pour la selle, taille de grosse cavalerie. S'adresser chez M. Madelein, rue Boissac, n<sup>o</sup> 5.

(4989) A AMODIER. — Un vaste bâtiment situé à Dijon, entre la route de Lyon et le canal, propre à tout genre d'entrepôts, roulage ou établissements industriels. Ce bâtiment, ayant 174 pieds de long, contient des caves sous toute sa longueur, dont une de 80 pieds avec entrée pour les fortes pièces, un rez-de-chaussée, premier et second étages, le tout disposé soit pour des appartements, soit pour des magasins. Le clos contient plus d'un hectare, ayant déjà un hangar de 75 pieds sur la ligne du canal, et qui peut être continué de 265 pieds de longueur sur ladite ligne. L'intérieur du bâtiment, n'étant pas encore distribué, le serait au gré et pour l'usage de l'amodiateur. S'adresser à Dijon, rue des Forges, 16, à MM. Gagué frères.

(2016) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume. Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 fr.

## Avis essentiel pour Vaise.

M. Thébaud, avocat et ancien avoué, place St-Jean, n<sup>o</sup> 6, à Lyon, cédant aux pressantes sollicitations qui lui sont faites par plusieurs personnes des plus notables de Vaise, ses clients, d'établir une succursale dans leur cité pour les affaires contentieuses, tant civiles que commerciales, prévient les habitants de cette commune et des communes voisines qu'il vient d'ouvrir un cabinet à Vaise, route du Bourbonnais, maison Roche, commissionnaire.

Il se chargera, comme à Lyon, de toutes espèces de reconnaissances sur Lyon et les départements voisins, des poursuites et diligences devant les tribunaux de commerce et devant les justices de paix, des ventes d'immeubles, prêts et emprunts sur hypothèque. Sa qualité de directeur de la banque immobilière le mettra à même de satisfaire à toutes les demandes et propositions qui lui seront faites relatives à ce genre spécial d'opérations.

S'adresser, à Vaise, à l'adresse précitée, ou à Lyon, place St-Jean, n<sup>o</sup> 6. (8000)

## A L'INSTAR DE PARIS.

Place Grenouille, 2, au 1<sup>er</sup>.

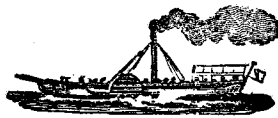
On tient pension bourgeoise, sert à la carte, porte en ville. — Diners à 1 f. 25 c. et à 90 c. — Salle indépendante. (4994)

## BATEAUX ACCÉLÉRÉS

ENTRE

## PARIS, LYON ET STRASBOURG.

Par acte passé, en date du dix de ce mois (juillet), par-devant Mes Hailig et son collègue, notaires à Paris, et en exécution de l'article 14 des statuts, la société en commandite et par actions, au capital d'UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS, que MM. Grères Horst et Ce, à Paris et à Strasbourg, viennent de former, pour la navigation accélérée entre Paris, Lyon et Strasbourg, a été définitivement constituée par suite du placement de plus de la moitié des actions. (7056)



## HIRONDELLES DE LA SAONE.

Attendu les basses eaux, leur départ de LYON pour CHALON est fixé à six heures du matin. (7057)

Ancienne pharmacie Menissier. — Durand, ancien élève de divers hôpitaux, place du Concert.

## MAUX DE DENTS.

### Buhdnarud éthéré.

Après quatorze ans d'expérience et de peine, le sieur Durand est enfin parvenu à découvrir ce produit. Quelques gouttes versées sur un peu de coton qu'on introduit dans l'oreille, du côté de la dent malade, détruisent à l'instant même les douleurs de dents les plus aiguës. L'élixir dentifrice de Durand, combiné avec le Buhdnarud, détruit non-seulement les maux de dents, mais encore la carie qui en est la source.

Les personnes qui auraient des dents fortement cariées, pourront s'adresser au sieur Durand, les jours non fériés, de neuf heures du matin à cinq heures du soir. (2023)

## MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

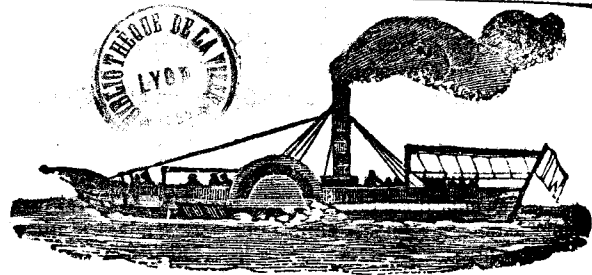
(4995) A VENDRE. — Un cheval limousin, à tout crin, âgé de cinq ans, propre à la selle; taille de grosse cavalerie. S'adresser chez M. Magdelein, écuyer, rue Boissac, n<sup>o</sup> 5.

## EAU DE METTEMBERG.

Cette eau, dûment autorisée, est propre à guérir les suites des maladies cutanées, de la suppression ou diminution de la transpiration.

S'adresser à l'inventeur, le chevalier de Mettemberg, médecin spécial, à Paris.

Le dépôt légal de ce remède spécifique est toujours 1<sup>o</sup> à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, où l'on reçoit en même temps un paquet également cacheté, contenant les instructions authentiques y relatives; 2<sup>o</sup> à Villefranche, à la pharmacie de l'hospice; 3<sup>o</sup> à Mâcon, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu; 4<sup>o</sup> au Puy, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. (2013)



## FOIRE DE BEUCAIRE.

LES BATEAUX A VAPEUR de la compagnie de l'Aigle partiront pour VALENCE, AVIGNON, BEUCAIRE et ARLES, les 17, 20, 23 et 29 juillet, à cinq heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux sont situés quai de Retz, n<sup>o</sup> 45. (2035)

## MALADIES SECRÈTES

### et de la peau.

Le Sirop végétal de Salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair près la Banque. (2018)

## PONTS A BASCULE.

VILLES FOURNIES DE POIDS PUBLIC PAR L'ÉTABLISSEMENT.

MACON	MONTELMAR
VILLEFRANCHE	ST-GALMIER
MONTBRISON	PRIVAS
ROANNE	AUBENAS
ST-ETIENNE	VALENCE
ANNONAY	LE PUY, etc.

J<sup>h</sup> BÉRANGER ET C<sup>o</sup>,

BALANCIERS-MÉCANIENS BREVETÉS,  
Rue des Forces, près la place de la Fromagerie,  
et cours Morand, aux Brouilloux,  
A LYON.

Balances-Bascules portatives — à pont pour peser les voitures à deux et à quatre roues — pour wagons.  
Balances ordinaires et fines, Poids et Romaines pour tout commerce en gros et magasin de détail.  
On fait des conditions avantageuses aux communes pour les établissements de poids public.

## MALADIES SECRÈTES

### et de la peau.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, DE QUÉT, est reconnu supérieur à toutes les autres préparations de ce genre, pour la prompte et parfaite guérison de ces maladies. — Se vend à la pharmacie de QUÉT, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 31, à Lyon. (2017)

(7029) L'hôtel de Bourgogne, près des Terreaux, tenu par M. Niguet, vient d'être meublé et restauré à neuf, avec restaurant à l'instar de Paris; il tient pension et porte en ville. Table d'hôte, à deux heures, 1 fr. 50 c.; à cinq heures, 2 fr. Vins de première qualité, tels que beaujolais, clairette de Die, fleury, brouilly-thorin, frontignan muscat, bordeaux, bourgogne, champagne, madère, et liqueurs assorties.